



La qualification PA12

vendredi 13 avril 2012

PA12 : La qualification plongeur autonome à 12 m

Le plongeur titulaire de la qualification PA12 va pouvoir plonger dans l'espace 0 - 12 m au sein d'une palanquée autonome, avec un ou plusieurs équipiers au minimum d'aptitudes équivalentes.

La qualification PA12 nécessite et s'appuie intégralement sur les compétences du plongeur Niveau 1.

Durée de la formation

- Quelques séances en lac après les plongées d'adaptation au milieu naturel suite au niveau 1.
- Nous vous fournissons tout le matériel nécessaire.

Où se déroule la formation ?

- En lac.

Conditions

- Être licencié à la FFESSM
- Être adhérent du club AQUATEAM
- Être titulaire du niveau 1 et posséder une bonne expérience en milieu naturel
- Être âgé de 18 ans le jour de la délivrance de la qualification
- Fournir un certificat médical de non contre indication à la pratique de la plongée sous-marine validé par un médecin possédant les qualifications demandées par la commission médicale fédérale

[Adhérer](#)

[Nos tarifs](#)

Voir en ligne : [Le memento du plongeur PA12](#)